



Avez-vous entendu parler du RGPD (Règlement Général sur la Protection des Données) ?

Ce règlement européen qui entrera bientôt en vigueur (mai 2018) s'appliquera à toute société qui gère, conserve ou utilise des données personnelles. Il vise à susciter la confiance en renforçant leur protection et leur sécurité.

Concrètement il va falloir modifier physiquement votre mécanisme de collecte des données, mais également vous assurer que vous êtes en mesure de les protéger (sauvegarde, logiciels de sécurité informatique, chiffrement, etc ...).

Les pénalités encourues en cas de non-conformité à ce règlement pourront être élevées (on parle, en cas d'infraction, d'amende pouvant atteindre 4% du CA) ; il est donc essentiel d'en connaître les exigences dans le détail, puis de mettre en place les mesures pour pouvoir prouver sa conformité.



Les lois sur la protection des données évoluent

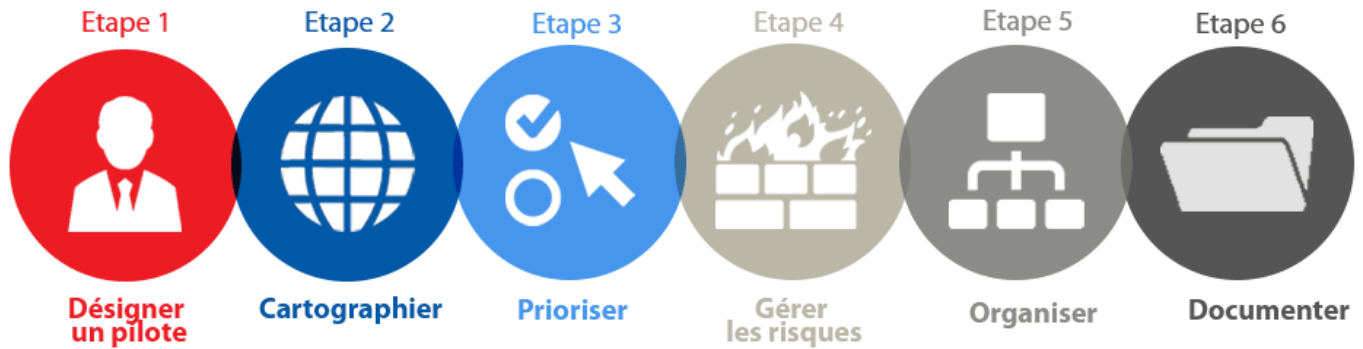
Si vous ne respectez pas le règlement général sur la protection des données (RGPD), vous pouvez être l'objet d'amendes allant jusqu'à 4% du chiffre d'affaires, pour les manquements les plus graves.



Qu'est-ce que le RGPD ?

Le RGPD est un règlement européen. Son entrée en vigueur en mai prochain modifie en profondeur la gestion et la conservation des données.

TAIX vous accompagne pour la mise en conformité au RGPD



Comment être en conformité avec ce règlement

- Sécuriser le système d'information de l'entreprise
- Contrôler l'accès aux données de façon adaptée
- Imposer l'authentification d'accès et des mots de passe sécurisés
- Stocker et communiquer les informations sensibles de manière sécurisée
- Segmenter le réseau et surveiller qui en entre et en sort
- Sécuriser l'accès à distance
- Appliquer une sécurité rigoureuse sur les nouveaux produits
- Avoir des procédures de maintien de la sécurité et de correction des vulnérabilités
- Sécuriser les documents papiers, les supports physiques et les appareils

KASPERSKY LAB



Notification obligatoire de violation

Toute violation des données doit être signalée aux autorités "sans retard excessif" ou dans un délai de 72 heures.

En cas de risque pour les individus, ceux-ci doivent également être informés..

- Nous sommes partenaire certifié Kaspersky

Adresse : 16, rue de la Libération - 78830 Bonnelles Tél : 01 30 41 35 25 Email : taix@taix.fr
www.taix.fr